

# INNOVATIONS ET RECHERCHES À L'ÉTRANGER

MURIEL VAREILLAS  
BLANDINE RAOUL-RÉA

**IL S'AGIT DE PRÉSENTER DANS CETTE RUBRIQUE  
DES COMPTES RENDUS D'ARTICLES ÉTRANGERS  
JUGÉS SIGNIFICATIFS**

- Les bibliothèques scolaires comme lieux d'apprentissage
- France – Pays-Bas : comparaison des politiques éducatives

# LES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES<sup>1</sup> COMME LIEUX D'APPRENTISSAGE

*D'après un article de Louise Limberg  
et Mickael Alexandersson*

MURIEL VAREILLAS

Cet article présente les résultats d'une enquête menée en Suède sur l'utilisation des bibliothèques scolaires par les élèves lorsqu'ils doivent faire un travail qui implique une recherche documentaire. Sont donc laissées de côté bon nombre d'autres utilisations de la bibliothèque. Cette enquête fait partie d'un programme visant à faire évoluer les bibliothèques d'école vers des centres de documentation lieux d'apprentissage pour les élèves. Sur le plan théorique, cette étude se situe dans une perspective socioculturelle et adopte une approche phénoménologique de l'espace.

## **L'OBJET DE LA RECHERCHE**

Des études sur les apprentissages documentaires par les élèves parlent d'*apprentissage invisible* (Streatfield et Markless, 1994), d'autres soulignent le fait que ces apprentissages se construisent petit à petit et impliquent des adaptations constantes au cours du déroulement du travail documentaire de la part des acteurs. Williams et Wavell (2001) mettent en lumière les apports du travail de recherche documentaire par les élèves en relation avec les apprentissages de la vie tels que la prise d'initiative, la gestion du temps, la gestion du travail au sein d'un groupe, l'autonomie. Dans quelle mesure les bibliothèques scolaires suédoises répondent-elles aux besoins

des élèves lorsque ces derniers font des recherches ? Quels sens ces recherches ont-elles pour les élèves ? L'objectif de l'enquête est de partir de la réalité vécue par les élèves.

## **LA MÉTHODE**

Les données ont été recueillies dans 7 établissements, écoles collèges et lycées, auprès d'élèves de 8 à 19 ans : – grâce à des observations de terrain (méthode ethnographique) effectuées au cours de 90 visites sur 2 ans ; – grâce à des entretiens avec les élèves principalement mais aussi avec quelques professeurs, bibliothécaires et membres de l'administration, le but des entretiens avec les personnels étant d'éclairer le contexte des recherches des élèves ; – grâce à 260 questionnaires distribués aux élèves portant sur leurs méthodes de recherche, leurs attentes par rapport à la bibliothèque, les apports, selon eux, de la recherche qu'ils venaient d'effectuer.

## **RÉSULTATS DE LA RECHERCHE**

*L'organisation de l'espace.* Elle induit dans une large mesure la circulation des personnes et les interactions entre les acteurs du travail qui se déroule, elle est donc très importante. Ainsi elle peut favoriser ou au contraire freiner le travail de groupe. C'est parfois le travail

1. *School libraries* c'est à dire *bibliothèques d'écoles*.

individuel qui est privilégié à travers l'agencement du mobilier de la bibliothèque. Le bureau du personnel de la bibliothèque constitue une barrière infranchissable, y compris pour les professeurs.

*Les nouvelles technologies.* Le recours aux ordinateurs et en particulier la recherche sur internet n'est pas souvent invoqué comme raison justifiant la fréquentation de la bibliothèque. Cette fréquentation est fonction de l'équipement informatique des salles de classe ou des familles. D'autre part, les élèves ne font pas la différence entre un annuaire et un moteur de recherche et souvent ne décryptent pas les adresses des sites et ne questionnent pas la fiabilité des sources. Enfin, la consultation d'internet se limite le plus souvent à l'interrogation d'un moteur de recherche à l'aide d'un mot pour trouver « la » bonne réponse, la recherche, proche du jeu de piste, étant purement factuelle.

*Un système de classement opaque.* Le recours à la bibliothèque est fréquent pour trouver livres et revues sur un sujet de recherche. De ce point de vue la bibliothèque est bien perçue comme lieu ressource et lieu de service mais aussi trop souvent comme lieu de stockage : parfois le professeur vient chercher un ensemble de livres mais ne songe pas à venir travailler à la bibliothèque ni à travailler avec les bibliothécaires.

Pour trouver un document, livre ou revue, il apparaît que le recours aux bibliothécaires ou professeurs est presque systématique. En effet, le système de classement de la bibliothèque n'est pas maîtrisé par les élèves, dès lors il est bien difficile de trouver un livre précis sur un rayonnage. Il en va de même pour l'indexation lorsque la recherche est faite sur le catalogue informatisé de la bibliothèque, les élèves ont du mal à interroger correctement la base de données. Or le résultat de la recherche dépend de l'interrogation.

*Conclusions* Les bibliothèques constituent un fort potentiel au sein des établissements scolaires, elles peuvent proposer des apprentissages différents et complémentaires d'autres types d'apprentissages pratiqués en classe. L'organisation de l'espace au sein de la bibliothèque tout comme la formation des élèves aux techniques de recherche documentaire et la collaboration bibliothécaire/professeur afin de définir les objectifs de recherche semblent décisifs pour que les bibliothèques soient davantage des lieux d'apprentissage et de construction du savoir par les élèves.

*School libraries worldwide*, January 2003, vol. 9, n° 1.

# FRANCE – PAYS-BAS : COMPARAISON DES POLITIQUES ÉDUCATIVES Entretien

PRÉSENTÉ PAR BLANDINE RAOUL-RÉA

FIAP, 30, rue Cabanis, 75014 Paris

Vendredi 14 mai 2004

Organisé par l'Institut néerlandais : [info@insitutneerlandais.com](mailto:info@insitutneerlandais.com)

Avec la participation du Monde de l'éducation

Introduction de la journée par Christian Kröner, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas en France qui met en parallèle les situations de l'école dans les deux pays. Il y a en effet aussi aux Pays-Bas débat sur l'école, mais au sein des institutions. La discussion entre les deux systèmes se retrouve autour de quatre points :

– La sécurité à l'école.

– Les problèmes d'intégration, d'immigration :

Il y a depuis la fin des années 70 une forte population immigrée dont l'intégration représente un défi. Les enfants présentent un important retard scolaire en particulier linguistique qui a conduit à mettre en place un enseignement différent. La constitution néerlandaise garantit la liberté d'enseignement et permet donc l'établissement d'écoles confessionnelles qui doivent se conformer aux programmes nationaux. Il y a quelques écoles musulmanes. Cette liberté a conduit à des concentrations de populations immigrées dans certaines écoles (on parle d'écoles blanches et d'écoles noires aux Pays-Bas).

– La diversification aux Pays-Bas commence à l'entrée au collège (à 12 ans).

– Les langues étrangères : au secondaire tout élève doit apprendre le français ou l'allemand en plus de l'anglais commencé plus tôt. Les Pays-Bas envisagent de renforcer ces apprentissages en introduisant un ensei-

gnement bilingue. Volonté de participation à l'Europe en intégrant les langues étrangères très tôt.

En France. Claude Thélot expose l'apport du débat à la construction de la politique éducative française. Il y a nécessité de refonder l'école plus que de l'améliorer. Il s'agit donc bien de rédiger une nouvelle loi d'orientation. Si on devait résumer les conclusions du débat en une phrase on pourrait dire : les Français ont demandé que l'on fasse réellement, vraiment, réussir tous les élèves. Tous les élèves doivent MAITRISER une *culture commune* et la réussite éducative doit passer par la maîtrise d'un *tronc commun non pas minimal, mais indispensable*. Le tout doit permettre à notre société de perdurer. Comment définir ce socle ? Pour faire en sorte que ce soit maîtrisé par TOUS les élèves, *le métier de professeur doit changer* car il doit ACCOMPAGNER. Il s'agit de varier les processus d'acquisition pour s'adapter à tous les élèves : il faut donc diversifier les voies dès le collège en faisant apparaître options et alternance, ce qui impose de réfléchir à des systèmes éducatifs qui satisfassent l'égalité des chances. Cette égalité de résultat implique partage d'idéaux et de valeurs communes (notamment à l'échelle européenne).

Aux Pays-Bas, il y a une *forte liberté pédagogique* (religieuse, pédagogique, dispositifs). Force est d'observer le phénomène de séparation des écoles en « écoles blanches » et « écoles noires » (dans lesquelles 88 à 90 % d'enfants sont issus de l'immigration). Les écoles publiques doivent accueillir tous ceux qui frappent à leur porte ; les écoles privées peuvent refuser tous les élèves qui n'acceptent pas leur fondement. Pour tenter de

pallier à ces différences, le gouvernement a augmenté ses exigences en mettant en place des examens communs (le CITO à la fin de l'école primaire) et des exigences communes. L'évaluation est formative (à part le CITO). Aux Pays-Bas, professeurs et élèves sont égaux : ils ont besoin d'apprendre l'un de l'autre pour que l'enfant puisse accéder au socle commun. La culture néerlandaise impose moins de compétition et est plus dans l'interrelation. Les programmes sont ouverts, les parents sont des personnes ressources pour l'école. Tout le problème actuel est que dans les grandes villes, dans les « écoles noires », l'investissement des parents est faible (les mères travaillent davantage).

#### *Impact du rythme scolaire*

Les élèves, libérés l'après-midi, sont peu encadrés par leurs parents dans ces grandes agglomérations ; cela reste un handicap pour l'apprentissage de la langue néerlandaise. Un nombre d'heures quotidien peu important ne montre pas l'importance de la place de l'école dans la vie de l'enfant (parfois les activités extra-scolaires – job – occupent plus de temps dans la journée).

#### *Formation des enseignants*

Les enseignants aux Pays-Bas sont formés dès la fin de l'école (après le baccalauréat niveau moyen). Ils reçoivent pendant quatre années une formation disciplinaire et une formation en pédagogie et didactique – qui prend de plus en plus d'importance.

#### *Exemple dans un collège...*

Observation d'un groupe de 50 enfants en cours de langue (allemand). Ce collège ne fait pas partie d'une grosse agglomération. L'enseignement des langues dans ce collège se fait en douze semaines à raison de 2,5 heures par jour (immersion). Trois adultes interviennent (de fait, si l'un manque, le cours a lieu quand même avec les deux autres). Une adulte est enseignante d'allemand, une autre est l'enseignante de mathématiques et de langue maternelle allemande, une troisième est une « répétitrice ». Les élèves ont leur programme de travail sur le réseau informatique pour les douze semaines. Ils font leurs exercices en autonomie par petit groupe et sont évalués à la fin des douze semaines.

L'emploi du temps de ce collège (libre à chaque établissement de le mettre en place comme bon lui semble) est fait de telle sorte que les élèves travaillent en général par plage de trois heures avec l'enseignant. Ainsi, en

diminuant les changements, on augmente l'implication de l'élève pour la discipline en question.

#### *Une sorte de révolution...*

En 1993, le tronc commun comprenait 15 disciplines et 280 objectifs détaillés obligatoires à atteindre. Maintenant on trouve sept domaines, 60 objectifs à atteindre. Seulement 70 % du temps scolaire est prescrit par l'État, 30 % est laissé à l'autonomie de l'établissement. Pas de règle d'horaire par domaine, liberté totale pour grouper les élèves.

#### *Les sept domaines*

- Langue maternelle
- Anglais (de 10 à 16 ans)
- Mathématiques
- L'homme et la nature
- L'homme et la société
- Beaux arts
- Sport

#### *Les sept points de départ*

- L'élève est au centre, pas le contenu
- Il doit apprendre à apprendre
- Il doit apprendre avec les autres
- Il doit apprendre de façon interdisciplinaire
- L'apprentissage doit être sans rupture
- Il doit apprendre en sécurité (il est permis de faire des fautes)
- Il doit s'orienter (savoir quelles sont mes possibilités et quels sont mes talents)

Le but est de favoriser l'autonomie des élèves. Tous les élèves ne sont pas égaux et il s'agit de leur donner à tous des chances. Il s'agit de prendre en considération que tous les élèves peuvent entreprendre quelque chose et donc il faut leur donner des défis à relever. « *L'enfant vient à l'école pour montrer ce qu'il sait faire et l'enseignant pour lui apprendre ce qu'il ne sait pas.* Chacun a quelque chose qui mérite d'être développé, mais cela ne doit pas conduire à l'isolement, cela doit passer par la relation avec l'autre » nous dit le principal de ce collège. Ainsi observons-nous dans cette situation deux principes :

- L'enseignement suit l'élève motivé par un projet, l'enseignant l'accompagne dans ce projet,
- Il faut apprendre ensemble : en équipe d'enseignants, entre élèves, entre élèves et enseignants.

En France, en 1995, sont posés les principes fondamentaux du collège qui aboutissent au minimum commun. L'autorité est centrale. Les relations sont hiérarchiques. Les programmes sont prescrits ; il y a un fort contrôle. Il y a peu de place pour l'autonomie de l'élève et « *l'élève qui est doué de ses mains ne peut pas réussir en France* » fait remarquer Kim van Strien (Néerlandaise), ancienne élève de collège en France. L'école française avec son collège commun donne-t-elle vraiment la même chance à tous ? La première préoccupation des familles est celle de la sécurité : on n'est alors plus dans le choix de l'école mais dans la fuite d'un établissement scolaire. Les problèmes dans les zones difficiles ne sont pas tant les moyens ou les dispositifs qui manquent que de coordonner ces moyens, dispositifs. Nous observons en France, par rapport aux Pays-Bas, un faible taux d'encadrement de proximité (A. van Zanten).

#### *Incivilités, violence et échec*

Deux grandes voies sont adoptées aux Pays-Bas explique Josine Junger-Tas, criminologue. La mise en place de compétences sociales dans les programmes scolaires avec acquisition de ces compétences sous plusieurs formes (programmes aux jeunes mères, programmes scolaires,...). Le projet le plus actuel est celui de la mise en place d'« écoles larges » qui vise à promouvoir le

développement intellectuel et social, et combattre les retards scolaires. S'associent donc à l'école (dans l'école même) : acteurs de la santé, sociaux, protection de la jeunesse, police de quartier, activités sportives, culturelles, soutien scolaire, etc., de façon à rallonger la durée de la journée scolaire. Il devient encore plus indispensable d'associer les parents à la vie scolaire et aux études de leurs enfants.

Les Pays-Bas ont connu un changement radical dans leur système éducatif avec l'abandon des programmes. Les postures d'enseignement certes différentes avant ont dû davantage passer par la différenciation pédagogique. Les enseignants travaillent constamment en équipe et par objectif pédagogique sur du plus long terme que l'année scolaire. L'élève n'est pas au centre du système éducatif... pas plus, pas moins que l'enseignant... L'orientation se fait à 14 ans après deux années de collège.

Les deux systèmes sont forts différents. Tous deux connaissent des problèmes de violence, de sécurité et de civisme à régler. Les Pays-Bas envisagent d'encadrer plus longuement dans la journée les enfants, les jeunes, pour améliorer l'intégration, même si cela ne semble pas dévolu à l'école mais aux structures locales. La France envisage de diversifier plus tôt son enseignement.